

Etterbeek, le 3 novembre 2021

**Concerne : réunion d'information sur le projet de construction aux numéros 738-740 et 746 chaussée de Wavre et 11 rue des Champs**

Madame, Monsieur,

L'enquête publique portant sur un projet de construction d'un immeuble de logements (avec commerce au rez-de-chaussée) chaussée de Wavre, débouchant sur la rue des Champs, a lieu entre le 1<sup>er</sup> et le 15 novembre 2021.

Concrètement, ce projet vise à la démolition du bâtiment existant à hauteur des numéros 738-740 chaussée de Wavre et 11 rue des Champs. Le demandeur y prévoit la reconstruction de deux nouveaux immeubles regroupant 12 logements (8 logements chaussée de Wavre et 4 logements rue des Champs) et d'un espace commercial de 675 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée.

Pour permettre aux habitants d'être informés sur ce projet préalablement à la tenue de la commission de concertation qui aura lieu le 23 novembre (et qui ne sera accessible que sur invitation), nous vous convions à une réunion d'information qui aura lieu le mercredi 10 novembre 2021, à 18h, dans la salle du conseil du nouvel hôtel communal, 31/1 avenue des Casernes.

La salle sera aménagée afin de garantir au public présent le respect des mesures de distanciation et de sécurité actuellement en vigueur.

Compte tenu des dimensions de la salle, il sera toutefois indispensable de limiter le nombre de participants. L'accès à cette réunion sera donc conditionné à une inscription préalable : pour pouvoir y participer, nous vous demandons de confirmer votre présence par téléphone (02 627 27 58) ou par mail ([urbanisme@etterbeek.brussels](mailto:urbanisme@etterbeek.brussels)).

En raison du nombre limité de places, nous vous demandons si possible de n'y inscrire qu'une personne par ménage. Les inscriptions se clôtureront lorsque le nombre maximum de personnes autorisé sera atteint. Les informations communiquées lors de cette réunion seront disponibles durant l'enquête publique sur la plateforme openpermits.

Nous vous rappelons par ailleurs que le port du masque est actuellement obligatoire dans l'hôtel communal ; il sera donc de rigueur ce soir-là pour les participants à la réunion.

Dans l'espoir de vous y rencontrer, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Par ordonnance :

La secrétaire communale f.f.,

Annick PETIT

L'échevin de l'Aménagement  
du territoire et de l'Urbanisme,

Frank VAN BOCKSTAL

Le bourgmestre,

Vincent DE WOLF